



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-BORROMÉE

AVIS PUBLIC

PUBLICATION

RÈGLEMENT 2135-2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier et secrétaire-trésorier adjoint de ladite Municipalité, que :

- lors de la séance du 18 mars 2019, les membres du conseil ont adopté le règlement 2135-2019 sur le traitement des élus municipaux;

ce règlement peut être consulté aux Services administratifs de la Municipalité situés au 370, rue de la Visitation, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville;

- le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée
Ce 20 mars 2019

David Cousineau, Llb, MBA
Avocat - Greffier et secrétaire-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION **(Articles 420 et 431 du Code municipal)**

Je soussigné, résidant à Saint-Charles-Borromée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30, le 20^e jour du mois de mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de mars deux mille dix-neuf.

David Cousineau, Llb, MBA
Avocat - Greffier et secrétaire-trésorier adjoint